



Emprunt de voiture sans restitution

Par **gege74190**, le **22/07/2010 à 19:27**

Bonjour,rnrnJ'ai prêté ma voiture a une amie , la carte grise est a mon nom et c'est elle qui paye l'assurance.rnrnAprès plusieurs discussion , elle refuse de me rendre mon véhicule et me mets en garde que si je porte plainte contre elle , elle fait disparaître la voiture (c'est elle qui l'assure).rnrnQue puis je faire?

Par **chaber**, le **23/07/2010 à 06:49**

Bonjour,rnrnQui a payé cette voiture? la carte grise n'est pas à un titre de propriété mais un certificat de circulation.

Par **gege74190**, le **23/07/2010 à 20:08**

bonjour , rnrnLa facture a été payée par moi meme et a crédit et comme le crédit cour encore c'est pour cela que je veux la récupérer pour le revendre.

Par **chaber**, le **24/07/2010 à 07:00**

Si la facture est bien à votre nom, vous êtes le propriétaire légal du véhicule et votre amie fait rétention d'un bien ne lui appartenant pas (fait répréhensible par le code civil art 1880 et suivants)rnrnLe même code stipule que lors d'un prêt de matériel, celui-ci doit être entretenu

en bon père de famille et rendu dans l'état où il se trouvait sous peine de dommages et intérêts.rnrnLe fait que votre amie ait assuré elle-même le véhicule ne peut avoir influence sur vos droits et sur ses obligations

Par **gege74190**, le **24/07/2010** à **21:48**

ok rnmerci pour tes conseils